

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 20 novembre 2024 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

**Étaient présents :** les conseillères mesdames Karine Dostie, Line Chapados et Colleen Horan et les conseillers messieurs Régent Gosselin et Eric Johnston

**Était absentes :** Mesdames Danielle Desjardins et Catherine Léger

Formant quorum sous la présidence du pro-maire, monsieur Régent Gosselin

**Était aussi présent :** monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le pro-maire, Régent Gosselin, ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures.

2024-11-3355

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par madame Line Chapados**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

Retrait du point 8.3 et ajout des points 4.8, 4.9, 4.10, 6.7, 6.8, 6.9 et 7.4

**2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

**3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1** Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2024 ;

**4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE**

**4.1** Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois d'octobre 2024 ;

**4.2** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2020-173-3 modifiant le Règlement 2020-173 sur la régie interne des séances du Conseil municipal de Wentworth-Nord;

**4.3** Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-559-1 modifiant le Règlement 2022-559 concernant la gestion de la Politique contractuelle;

**4.4** Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle;

**4.5** Dépôt des états comparatifs;

**4.6** Demande d'appuis concernant le pont de Newaygo;

**4.7** Résolution d'appui à la Coopérative de solidarité Laurel-Station;

**4.8** Mandat à la firme DHC Avocats dans le dossier numéro 700-17-019671-238; **AJOUT**

**4.9** Modification de contrat de travail de certains cadres;

**4.10** Remboursement de taxes lots 5 938 108 et 5 938 120 du cadastre du Québec;

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 5.1 Rapport du président du Comité Sécurité publique ;

**6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX**

- 6.1 Rapport du président du Comité de voirie ;
- 6.2 Adoption de règlements décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien de voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2024-2025 dans le secteur de Montfort;
- 6.3 Adoption de règlements décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien de voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2024-2025 dans le secteur de Saint-Michel;
- 6.4 Abrogation du règlement 2024-570 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Noir par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2024-2025;
- 6.5 Achat d'un tracteur pour le Service des travaux publics;
- 6.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-614 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la 23<sup>e</sup> rue par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2024-2025;
- 6.7 Travaux de dynamitage sur certaines voies publiques;
- 6.8 Travaux d'épandage, de nivelage, de compactage et de fourniture et livraison de gravats concassés calibre MG20 tout venant (bleu ou gris) pour les voies publiques du chemin du Lac-Farmer;
- 6.9 Travaux d'épandage, de nivelage, de compactage et de fourniture et livraison de gravats concassés calibre MG20 tout venant (bleu ou gris) pour les voies publiques du chemin Lundon;

**7. ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Rapport du président du Comité d'environnement ;
- 7.2 Engagement et participation au programme « Municipalité Éco-Connectée »;
- 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-623 régissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale;
- 7.4 Résolution d'appui pour l'acquisition du lot 6 647 837 du cadastre du Québec à des fins de conservation par Éco-Corridors Laurentiens;

**8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 8.1 Rapport du président du Comité d'urbanisme ;
- 8.2 Dépôt de la liste des permis émis du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2024 ;
- 8.3 DM 2024-0383 – Distance d'un spa d'une ligne de terrain au 4815, chemin du Lac-Grothé;
- 8.4 PIIA 2024-0401 – Changement de couleur du revêtement extérieur au 4843, chemin du Lac-Grothé (modification au projet);
- 8.5 PIIA 2024-0271 – Agrandissement du bâtiment principal au 2200, chemin Perrier;
- 8.6 PIIA 2024-0317 – Reconstruction de dortoirs au 1400, chemin Spotz;
- 8.7 PIIA 2024-0116 – Construction d'un bâtiment principal sur le lot 6 322 840, route Principale;
- 8.8 PIIA 2024-0121 – Construction d'un bâtiment principal sur le lot 6 322 839, route Principale;
- 8.9 PIIA 2024-0398 – Construction d'un bâtiment accessoire industriel sur

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

le lot 5 938 157, chemin Rozon;

- 8.10** PIIA 2024-0421 – Agrandissement d'un bâtiment principal au 3291, rue des Roses;
- 8.11** Mandat à la firme PFD Avocats pour requête en cessation d'usage (usage de chenil et fermette non autorisé sur le lot 5 709 226 du cadastre du Québec;
- 8.12** Demande de révision de la dénomination du « Chemin des Napées » pour « Chemin du Lac-Noiret »;

**9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 9.1** Rapport du président du Comité plein air, sentier et vie communautaire;
- 9.2** Rapport du président du Comité loisirs et culture;

**10. PROJETS SPÉCIAUX**

**11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC**

Rapport des Présidents de Comités

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2.1 DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

Mme Danielle Desjardins, mairesse et les élus font leurs déclarations

**2024-11-3356**

**3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2024**

**Il est proposé par madame Colleen Horan**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2024.

**2024-11-3357**

**4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2024**

**Il est proposé par madame Karine Dostie**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ** des membres du Conseil d'accepter les salaires nets et remboursements de dépenses au montant de 112 569.02 \$, l'émission des chèques numéro 28571 à 28661 pour un montant de 398 616.99 \$, les paiements par dépôt direct numéro 1313 au 1389 au montant de 185 240.39 \$ et les 19 prélèvements pour un montant de 91 893.32\$. Les frais d'intérêts sur les différents emprunts au montant de 67 152 \$. Pour un total de déboursés pour le mois d'octobre 2024 de 588 471.72 \$.

D'accepter les 5 prélèvements de septembre comptabilisés à la suite de la conciliation bancaire pour un montant de 337.60 \$.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

FONDS D'ADMINISTRATION 2023		FONDS D'ADMINISTRATION 2024	
DÉNEIGEMENT :	-	DÉNEIGEMENT:	-
ESSENCE/PROPANE :	17 330 \$	ESSENCE/PROPANE :	15 943 \$
ENTRETIEN/RÉPARATION INFRASTRUCTURE :	18 975 \$	ENTRETIEN/RÉPARATION INFRASTRUCTURE :	16 591 \$
ENTRETIEN BÂTIMENT :	1 360 \$	ENTRETIEN BÂTIMENT :	2 635 \$
REMISE GOUVERNEMENTALE :	74 316 \$	REMISE GOUVERNEMENTALE :	64 959 \$
FRAIS JURIDIQUE :	17 106 \$	FRAIS JURIDIQUE :	9 035 \$
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT :	12 811 \$	MRC DES PAYS-D'EN-HAUT :	13 156 \$
AUTRES :	545 476 \$	AUTRES :	422 865 \$
<b>DÉBOURSÉS :</b>	<b>687 374 \$</b>	<b>DÉBOURSÉS :</b>	<b>545 184 \$</b>
SALAIRES :	105 333 \$	SALAIRES :	<b>112 569 \$</b>
REMBOURSEMENT CAPITAL INTÉRÊTS :	7 662 \$	REMBOURSEMENT CAPITAL INTÉRÊTS :	7 662 \$
INTÉRÊT PRÊTS :	24 149 \$	INTÉRÊT PRÊTS :	67 152 \$
IMMOBILISATIONS :	2 524 473 \$	IMMOBILISATIONS : Retenue sur contrat :	64 080 \$ 58 825 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>3 348 991 \$</b>	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>855 472 \$</b>

2024-11-3358

**4.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-173-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-173 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE WENTWORTH-NORD**

**La conseillère madame Line Chapados,**

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, le règlement 2020-173-3 modifiant le règlement 2020-173 sur la régie interne des séances du Conseil municipal de Wentworth-Nord sera adopté;
- Dépose le projet de règlement 2020-173-3.

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

2024-11-3359

**4.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-559-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-559 CONCERNANT LA GESTION DE LA POLITIQUE CONTRACTUELLE**

**Le conseiller monsieur Eric Johnston,**

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, le règlement 2022-559-1 modifiant le règlement 2022-559 concernant la gestion de la politique contractuelle sera adopté;
- Dépose le projet de règlement 2022-559-1.

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

2024-11-3360

**4.4 ADOPTION D'UNE DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE**

**ATTENDU** la sanction, le 1<sup>er</sup> juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français (L.Q.2022, c.14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte »);

**ATTENDU QUE** la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités;

**ATTENDU QUE** la *Politique linguistique de l'État*, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

**ATTENDU QUE** le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'état doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

**ATTENDU** l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Eric Johnston**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'adopter la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité de Wentworth-Nord;

Que la Directive de la municipalité de Wentworth-Nord remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023;

Que cette Directive soit :

- Transmise au ministre de la Langue française;
- Publiée sur le site Internet de la municipalité;
- Diffusée au personnel de la municipalité;
- Révisés au moins tous les cinq (5) ans.

2024-11-3361

**4.5 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

**ATTENDU** les obligations faites par l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* de déposer deux (2) États comparatifs des revenus et dépenses;

**ATTENDU** les États comparatif déposés, pour l'un comparant l'exercice en cours jusqu'au 31 octobre 2024 et celui de l'exercice 2023 pour la même période correspondante et pour l'autre en comparant les revenus et les dépenses dont la

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

**ATTENDU QU'**à la lumière des résultats observés, il y a tout lieu de croire que l'exercice 2024 est en tous points conforme aux prévisions établies, sans aucun déficit budgétaire se profilant à l'horizon;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Line Chapados**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de prendre acte du dépôt des États comparatif des revenus et des dépenses exigés par la Loi.

**2024-11-3362**

**4.6 DEMANDE D'APPUIS CONCERNANT LE PONT DE NEWAYGO**

**ATTENDU QUE** le pont de Newaygo est sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports et de la Mobilité durable ne prévoit aucuns travaux sur le pont de Newaygo dans un délai raisonnable;

**ATTENDU QUE** la circulation des véhicules n'est plus possible sur ce pont depuis un certains temps, rendant difficile la distribution des services dans ce secteur tel que la Sécurité incendie;

**ATTENDU** la résolution numéro 2023-04-2671, adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 19 avril 2023, demandant au ministère des Transports et de la Mobilité durable de revoir leur décision concernant la planification afin de devancer la date prévue des travaux du pont de Newaygo;

**ATTENDU** la résolution numéro 2024-02-3046, adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 21 février 2024, demandant au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'envisager l'alternative de la réfection du pont de Newaygo de façon temporaire;

**ATTENDU** la résolution numéro CM 77-03-24, adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut tenue le 12 mars 2024, demandant au ministère des Transports et de la Mobilité durable de mettre en place une solution temporaire visant à maintenir le lien multifonctionnel, qu'il en assure tous les frais afférents et qu'à cette fin, qu'il transmette à la MRC toutes les communications officielles qui se rapportent à la mise en œuvre de cette résolution;

**ATTENDU QUE** la MRC des Pays-d'en-Haut n'a reçu aucune réponse du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports et de la Mobilité durable ne respecte pas le bail conclu avec la MRC, lequel faisait mention d'un pont fonctionnel pour les automobilistes, les marcheurs et les cyclistes;

**ATTENDU QU'**il n'y a aucune route alternative sécuritaire pour les piétons et cyclistes par le réseau routier municipal, considérant la topographie de la voie publique sans accotement et ayant des pentes pouvant aller jusqu'à 20° d'angle;

**ATTENDU QUE** la fermeture du pont de Newaygo affecte l'accès au *Corridor aérobique* considéré comme un lieu récréotouristique d'importance régionale traversant le territoire des MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

**ATTENDU QUE** la fermeture de ce pont affecte grandement le secteur récréotouristique et par le fait même, cause un préjudice financier à la Municipalité de Wentworth-Nord;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Colleen Horan**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de demander à la MRC des Pays-d'en-Haut de faire pression auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin qu'un pont temporaire soit installé à l'abord du pont de Newaygo;

Que la MRC des Pays-d'en-Haut donne soixante (60) jours au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour donner suite à la demande;

Que la présente résolution soit transmise à Mme Agnès Grondin, Député d'Argenteuil et à Mme Geneviève Guilbault, Ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'à leurs adjoints, à M. Stéphane Audet, directeur générale des Laurentides Lanaudière au MTMD;

Que la présente résolution soit transmise à tous les maires de la MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides afin d'obtenir leurs appuis.

**2024-11-3363      4.7 RÉOLUTION D'APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LAUREL-STATION**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord a été informée des démarches par la Coopérative de solidarité Laurel-Station, concernant une demande de subvention au Programme de Fonds Régions et Ruralité (FRR), pour leur projet d'installation d'un puit artésien;

**ATTENDU QUE** ce projet a pour but de permettre d'accroître l'impact de sa mission sociale et de dynamiser sa localité dans notre communauté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Dostie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'appuyer la demande de la Coopérative de solidarité Laurel-Station pour leur projet d'installation d'un puit artésien auprès du Programme de Fonds Région et Ruralité (FRR).

**2024-11-3364      4.8 MANDAT À LA FIRME DHC AVOCATS DANS LE DOSSIER NUMÉRO 700-17-019671-238**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord a reçu un Pourvoi en rétractation de jugement par défaut, dossier numéro 700-17-019671-238;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Eric Johnston**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de mandater Me Caroline Charron de la firme DHC Avocats, afin de représenter la Municipalité dans le dossier numéro 700-17-019671-238.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

**2024-11-3365 4.9 MODIFICATION DE CONTRAT DE TRAVAIL DE CERTAINS CADRES**

**ATTENDU** la recommandation du Comité de ressources humaines;

**Il est proposé par madame Karine Dostie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'autoriser monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, à modifier le contrat de travail de certains cadres.

**2024-11-3366 4.10 REMBOURSEMENT DE TAXES LOTS 5 938 108 ET 5 938 120 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** les lots 5 938 108 et 5 938 120 du cadastre du Québec bénéficie de l'exemption à l'article 204 (10) LFM, reconnue par la Commission municipale du Québec, de sorte que l'immeuble doit être exempt de toute taxe foncière, municipale ou scolaire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité peut, selon l'article 205 et 205.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, appliquer une compensation pour services municipaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a transmis un compte de taxes municipale pour les années 2022, 2023 et 2024 à cet immeuble;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Dostie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'autoriser le remboursement des taxes foncières pour les années 2022 et 2023 pour un montant de 51 674.74 \$ et d'autoriser la radiation des taxes pour l'année 2024.

**5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Madame Line Chapados, présidente du Comité sécurité publique fait son rapport.

**6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ VOIRIE**

Monsieur Régent Gosselin, président du Comité voirie fait son rapport.

**2024-11-3367 6.2 ADOPTION DE RÈGLEMENTS DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DE VOIES PRIVÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2024-2025 DANS LE SECTEUR DE MONTFORT**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins;

**ATTENDU QUE** la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le Règlement 2025-485-1 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

en vigueur le 27 juin 2023);

**ATTENDU QUE** plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de ces chemins ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et le dépôt de ces projets de règlements ont été donnés par madame Line Chapados, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 16 octobre 2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Colleen Horan**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'adopter les règlements suivants :

Règlement 2024-607 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (du #330 au #753) et d'une partie du chemin entre les barrières sur le Chemin-de-Fer Est par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2024-2025;

Règlement 2024-612 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de voies privées du domaine du Lac St-Victor Inc. par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2024-2025;

Règlement 2024-606 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie de la rue du Chemin-de-Fer (de la barrière au #1042) par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2024-2025;

Règlement 2024-564 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie du chemin du Lac-Gustave par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2024-2025.

2024-11-3368

**6.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DE VOIES PRIVÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2024-2025 DANS LE SECTEUR DE SAINT-MICHEL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins;

**ATTENDU QUE** la taxes spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le Règlement 2022-485-1 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entré en vigueur le 27 juin 2023);

**ATTENDU QUE** plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de ces chemins ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et le dépôt de ces projets de règlements ont été donnés par madame Karine Dostie, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 16 octobre 2024;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Line Chapados**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'adopter les règlements suivants :

Règlement 2024-581 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-la-Rivière par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2024-2025;

Règlement 2024-577 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Linda par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2024-2025;

Règlement 2024-566 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue des Jacinthes par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2024-2025;

Règlement 2024-565 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Grilli, du chemin Mario et de la rue Rita par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2024-2025;

Règlement 2024-574 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Dupuis par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2024-2025.

**2024-11-3369**

**6.4 ABROGATION DU RÈGLEMENT 2024-570 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DU LAC-NOIR PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2024-2025**

**ATTENDU QUE** le règlement 2022-485 et ses amendements décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales stipule que l'acceptation de la demande doit être signée par plus de 50 % des propriétaires de terrains construits ou non des lots riverains aux chemins privés;

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'a pas obtenu le nombre suffisant d'accords pour que l'entretien partiel du chemin du Lac-Noir, pour la période hivernale 2024-2025, soit effectué par la municipalité;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et le dépôt du projet de règlement 2024-570 ont été donnés par madame Karine Dostie, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 16 octobre 2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Dostie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'abroger le règlement 2024-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin du Lac-Noir par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2024-2025.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

2024-11-3370

**6.5 ACHAT D'UN TRACTEUR POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a précédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un tracteur, diesel agricole 4X4 avec souffleur, pour le Service des travaux publics;

**ATTENDU** la réception de deux soumission tel que décrit dans le tableau ci-dessous :

FOURNISSEUR	TOTAL TAXES INCLUSES
John Deere	210 203.06 \$
David Riddell	121 873.50 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Dostie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter la soumission du fournisseur David Riddell pour l'achat d'un tracteur diesel agricole 2020 – Unité 4X4 avec souffleur pour le Service des travaux publics pour un montant de 121 873.50 \$ taxes incluses;

Que cette dépense soit imputée au Fonds de roulement pour un financement de 10 ans à partir de l'année 2025;

D'autoriser monsieur Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier, à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

2024-11-3371

**6.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-614 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA 23<sup>E</sup> RUE PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2024-2025**

**La conseillère madame Line Chapados,**

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, le règlement 2024-614 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la 23<sup>e</sup> rue par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2024-2025 sera adopté;
- Dépose le projet de règlement 2024-614.

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

2024-11-3372

**6.7 TRAVAUX DE DYNAMITAGE SUR CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

**ATTENDU** la résolution numéro 2024-10-3341 concernant le Programme TECQ 2019-2024;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de dynamitage sur certaines voies publiques;

**ATTENDU** la réception de deux soumissions des entreprise suivantes :

- Groupe Blastforce Canada;
- Forage et Dynamitage Daniel Fortin Inc.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Line Chapados**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter la soumission du fournisseur Forage et Dynamitage Daniel Fortin Inc. pour des travaux de dynamitage sur certaines voies publiques dont le chemin du Lac-Farmer, le chemin Lundon et le chemin Notre-Dame Sud, pour un montant maximum ne dépassant pas 116 000 \$ avant taxes;

Que cette dépense soit imputée au Programme TECQ 2019-2024;

**2024-11-3373**

**6.8 TRAVAUX D'ÉPANDAGE, DE NIVELAGE, DE COMPACTAGE ET DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE GRAVATS CONCASSÉS CALIBRE MG20 TOUT VENANT (BLEU OU GRIS) POUR LES VOIES PUBLIQUES DU CHEMIN DU LAC-FARMER**

**ATTENDU** la résolution numéro 2024-10-3341 concernant le Programme TECQ 2019-2024;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux d'épandage, de nivelage, de compactage et de fourniture et livraison de gravats concassés calibre MG20 tout venant (bleu ou gris) pour les voies publiques du chemin du Lac-Farmer;

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Dostie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter la soumission du fournisseur David Riddell, pour des travaux d'épandage, de nivelage, de compactage et de fourniture et livraison de gravats concassés calibre MG20 tout venant (bleu ou gris) pour les voies publiques du chemin du Lac-Farmer, pour un montant de 95 716.68 \$ taxes incluses;

Que cette dépense soit imputée au Programme TECQ 2019-2024;

**2024-11-3374**

**6.9 TRAVAUX D'ÉPANDAGE, DE NIVELAGE, DE COMPACTAGE ET DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE GRAVATS CONCASSÉS CALIBRE MG20 TOUT VENANT (BLEU OU GRIS) POUR LES VOIES PUBLIQUES DU CHEMIN LUNDON**

**ATTENDU** la résolution numéro 2024-10-3341 concernant le Programme TECQ 2019-2024;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux d'épandage, de nivelage, de compactage et de fourniture et livraison de gravats concassés calibre MG20 tout venant (bleu ou gris) pour les voies publiques du chemin Lundon;

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Line Chapados**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter la soumission du fournisseur David Riddell, pour des travaux d'épandage, de nivelage, de compactage et de fourniture et livraison de gravats concassés calibre MG20 tout venant (bleu ou gris) pour les voies publiques du chemin Lundon, pour un montant de 44 667.78 \$ taxes incluses;

Que cette dépense soit imputée au Programme TECQ 2019-2024;

**7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

Madame Colleen Horan, présidente du Comité de l'environnement fait son rapport.

2024-11-3375

**7.2 ENGAGEMENT ET PARTICIPATION AU PROGRAMME « MUNICIPALITÉ ÉCO-CONNECTÉE »**

**ATTENDU QUE** le programme Municipalité Éco-Connectée est un programme d'accompagnement destiné aux municipalités offert sur une base volontaire;

**ATTENDU QUE** le programme Municipalité Éco-Connectée se veut un outil pour favoriser l'engagement des municipalités envers la connectivité écologique;

**ATTENDU QU'**une municipalité éco-connectée met en place des mesures et des actions concrètes qui visent la protection des éco-corridors et des noyaux de conservation sur son territoire. Elle intègre donc le maintien et la restauration de la connectivité écologique dans ses outils d'aménagement et de planification ainsi que la protection des milieux naturels d'intérêt et de la biodiversité qui s'y trouvent. Une municipalité éco-connectée offre de nombreux bénéfices à ses citoyens grâce aux services essentiels que procurent les éco-corridors;

**ATTENDU** l'importance de la connectivité écologique pour faire face à la double crise des changements climatiques et de la perte de biodiversité;

**ATTENDU QUE** le territoire de Wentworth-Nord constitue un élément essentiel du réseau écologique identifié par Éco-corridors Laurentiens pour la région des Laurentides qui vise à relier les parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant pour permettre le déplacement des espèces;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord souhaite s'engager dans une démarche de conservation des éco-corridors et des noyaux de conservation et assurer le maintien de la biodiversité et du bien-être des collectivités par le développement et l'aménagement du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Dostie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal

Que la Municipalité de Wentworth-Nord participe au programme Municipalité Éco-Connectée au niveau deux (2) dont la description se trouve dans le document en annexe et s'engage à réaliser les actions, engagements et communications propres à ce niveau dans un délai maximal de trois (3) ans;

Que la Municipalité de Wentworth-Nord s'engage à fournir les ressources humaines, matérielles et financières pour la réalisation du niveau de certification.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

**2024-11-3376** **7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-623 RÉGISSANT UN PROGRAMME TRIENNAL D'INSPECTION DES FOSSES DE RÉTENTION À VIDANGE TOTALE**

La conseillère madame Karine Dostie,

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil municipal, le règlement 2024-623 régissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidage totale sera adopté;
- Dépose le projet de règlement 2024-623.

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

**2024-11-3377** **7.4 RÉOLUTION D'APPUI POUR L'ACQUISITION DU LOT 6 647 837 DU CADASTRE DU QUÉBEC À DES FINS DE CONSERVATION PAR ÉCO-CORRIDORS LAURENTIENS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Wentworth-Nord a été informée de l'intention d'Éco-corridors laurentiens d'acquérir à des fins de conservation à perpétuité le lot 6 647 837 du cadastre du Québec, situé dans le secteur du Lac à la Croix ;

**ATTENDU QUE** l'acquisition de ce terrain à des fins de conservation est alignée avec la vision de la municipalité en matière de protection du territoire et contribuera au maintien de la biodiversité ;

**ATTENDU QUE** ce terrain est situé dans un noyau de conservation du réseau de corridors écologiques identifié par Éco-corridors laurentiens. Il est également situé à proximité de la réserve naturelle du lac Notre-Dame et du réseau de sentiers des Orphelins ;

**ATTENDU QUE** les résidents, tout comme les acteurs locaux, manifestent un intérêt croissant pour la protection des milieux naturels ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Wentworth-Nord partage cet engagement et considère cette acquisition comme un moyen de renforcer la protection de la nature pour les générations futures ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par monsieur Eric Johnston**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'exprimer son soutien à l'initiative d'Éco-corridors laurentiens visant l'acquisition à des fins de conservation à perpétuité du lot 6 647 837 d'une superficie de 240 719 m<sup>2</sup> à Wentworth-Nord.

**8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME**

Monsieur Eric Johnston, président du Comité de l'urbanisme fait son rapport

**2024-11-3378** **8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE 2024**

La liste de tous les permis émis du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2024 est déposée.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

**8.3 DM 2024-0383 – DISTANCE D'UN SPA D'UNE LIGNE DE TERRAIN AU 4815,  
CHEMIN DU LAC-GROTHÉ**

Ce point est retiré

2024-11-3379

**8.4 PIIA 2024-0401 – CHANGEMENT DE COULEUR DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR  
AU 4843, CHEMIN DU LAC-GROTHÉ (MODIFICATION AU PROJET)**

**ATTENDU QUE** la demande de permis numéro 2024-0400 vise le remplacement du revêtement mural du bâtiment principal actuellement en bois par un nouveau revêtement en vinyle de deux couleurs différentes ;

**ATTENDU QUE** le projet a déjà été accepté par le Conseil municipal dans le cadre de la résolution 2024-10-3349 en date du 16 octobre 2024 ;

**ATTENDU QU'**après réflexion, le demandeur souhaite modifier la couleur et le sens d'installation du revêtement extérieur proposé sur une partie du bâtiment ;

**ATTENDU QUE** cette modification au plan est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°2017-501 ;

**ATTENDU QUE** le matériau et la couleur proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement mural en vinyle de couleur « Gris orageux » posé à l'horizontale ;
- Un revêtement en vinyle de couleur « Blanc » pour le coin des murs ;

**ATTENDU QUE** la couleur proposée permettra d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

**ATTENDU QUE** le remplacement du revêtement mural en bois par un revêtement de vinyle ne permettra pas de préserver le style et les caractéristiques d'origine de ce bâtiment ;

**ATTENDU QUE** la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagnes et bassins visuels d'intérêt du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°2017-501 ;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur, mais recommandent fortement au demandeur de privilégier un revêtement mural en bois ou tout autre matériau plus naturel ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**DEMANDE DE VOTE PAR MONSIEUR ERIC JOHNSTON**

**Pour : 4**

**Mesdames Karine Dostie, Colleen Horan et Line Chapados et monsieur Regent Gosselin**

**Contre : 1**

**Monsieur Eric Johnston**

**Il est proposé par madame Karine Dostie**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2024-0400.

Toutefois, les membres du Conseil municipal recommandent fortement au demandeur de privilégier un revêtement mural en bois ou tout autre matériau plus naturel.

**2024-11-3380**

**8.5 PIIA 2024-0271 – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 2200, CHEMIN PERRIER**

**ATTENDU QUE** la demande de permis numéro 2024-0011 vise l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel en cour latérale gauche et l'ajout d'un sous-sol complet sous la résidence ;

**ATTENDU QUE** les travaux comprendront également le déplacement du bâtiment pour se conformer à la marge latérale minimale et le remplacement des portes, fenêtres, revêtement mural et luminaires sur la section existante du bâtiment ;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°2017-501 ;

**ATTENDU QUE** la proposition d'agrandissement s'harmonise bien avec la section existante du bâtiment et permettra d'améliorer l'aspect général du bâtiment ;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Brun » tel qu'existant ;
- Un revêtement mural en vinyle de marque Kaycan de couleur « Kaki » posé à l'horizontale ;
- Un revêtement mural de fibre de bois de marque Canoxel de couleur « Loup gris » posé à la verticale sur le mur de fondation ;
- Des soffites et des fascias en aluminium de couleur « Blanc » ;
- Des portes et des fenêtres en PVC de couleur « Blanc » ;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

**ATTENDU QUE** l'éclairage extérieur est limité au niveau des portes extérieures ;

**ATTENDU QUE** la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°2017-501 ;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Dostie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2024-0011.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

2024-11-3381

**8.6 PIIA 2024-0317 – RECONSTRUCTION DE DORTOIRS AU 1400, CHEMIN SPOTZ**

**ATTENDU QUE** la demande de permis numéro 2024-0314 vise le remplacement de deux (2) dortoirs sur la propriété du « Camp Péniel » par des nouveaux de plus grandes dimensions, localisés en bordure du lac Théodore;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°2017-501;

**ATTENDU QUE** les nouveaux dortoirs seront implantés au même endroit que les anciens, ce qui permettra de limiter le nombre d'arbres à abattre;

**ATTENDU QUE** les travaux permettront d'améliorer la fonctionnalité et l'aspect général de ces constructions;

**ATTENDU QUE** le demandeur (directeur du camp) souhaite tendre, au cours des prochaines années, vers une harmonisation de l'architecture et des revêtement extérieurs des bâtiments sur l'ensemble du site;

**ATTENDU QUE** le choix retenu consiste en en revêtement en bois et revêtement de toiture en métal, tel qu'il a déjà été réalisé pour l'auberge et quelques bâtiments accessoires;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture métallique de la compagnie Vic West de couleur « Blanc Os »;
- Un revêtement mural en bois d'ingénierie Smartside de couleur « Abyss Black » posé à la verticale de style Board & Batten;
- Des soffites en bois naturel avec grillages en aluminium de couleur « Noir »;
- Des fascias en bois teint de couleur « Brun »;
- Des portes et des fenêtres de couleur « Blanc »;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés permettront d'assurer une intégration de ces bâtiments au paysage et à l'environnement naturel;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandaient unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur, conditionnellement à ce que le demandeur remplace l'éclairage encastré proposé sous le toit de la galerie avant par un maximum de deux (2) luminaires muraux ;

**ATTENDU QUE** pour donner suite aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme, le demandeur a apporté les corrections demandées ;

**ATTENDU QUE** la proposition respecte les objectifs et les critères applicables aux projets intégrés et aux sommets, versants de montagnes et bassins visuels d'intérêt du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°2017-501;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Line Chapados**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2024-0314.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

2024-11-3382

**8.7 PIIA 2024-0116 – CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT  
6 322 840, ROUTE PRINCIPALE**

**ATTENDU QUE** la demande de permis numéro 2024-0115 vise la construction d’une résidence de tourisme (usage commercial) de deux (2) étages sur le lot 6 322 840 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au processus d’évaluation et d’approbation selon le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) n°2017-501;

**ATTENDU QUE** l’implantation projetée du bâtiment sur un plateau existant et qui n’est pas situé en sommet de montagne minimisera sa visibilité dans le paysage et les modifications apportées à la topographie;

**ATTENDU QUE** la volumétrie et l’architecture du bâtiment proposé s’intègrent bien à son environnement et à celles des propriétés environnantes;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en tôle de couleur « Noir » ou « Brun foncé »;
- Un revêtement mural en bois rond de couleur « Brun »;
- Un revêtement en pierre de couleur « Gris » pour les colonnes et la cheminée;
- Des soffites et fascias en aluminium de couleur « Noir » ou « Brun foncé »;
- Une porte d’entrée principale en bois ou PVC de couleur « Brun »;
- Des fenêtres et des portes en aluminium de couleur « Noir » ou « Brun foncé »;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés permettront d’assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l’environnement naturel ;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandaient unanimement au Conseil municipal d’accepter le projet du demandeur, conditionnellement à ce que le demandeur apporte les modifications et précisions suivantes à son plan :

- Ajoute la délimitation des aires de déboisement prévues autour du bâtiment ;
- Précise les composantes, la dimension, les matériaux et les couleurs de la galerie arrière; et
- Retire les luminaires muraux sur les façades latérales du bâtiment ;

**ATTENDU QUE** pour donner suite aux commentaires du Comité consultatif d’urbanisme, le demandeur a apporté certaines modifications et les précisions demandées à son plan ;

**ATTENDU QU’**en raison de la fenestration abondante de ce bâtiment, les membres du Comité consultatif d’urbanisme recommandaient au demandeur d’opter pour l’installation de pellicules sur les fenêtres visant à réduire la luminosité provenant de l’intérieur du bâtiment ;

**ATTENDU QUE** la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l’ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagnes et bassins visuels d’intérêt du règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) n°2017-501;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Line Chapados**

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter le projet de demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2024-0115.

En raison de la fenestration abondante de ce bâtiment, les membres recommandent au demandeur d'opter pour l'installation de pellicules sur les fenêtres visant à réduire la luminosité provenant de l'intérieur du bâtiment.

2024-11-3383

**8.8 PIIA 2024-0121 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 6 322 839, ROUTE PRINCIPALE**

**ATTENDU QUE** la demande de permis numéro 2024-0120 vise la construction d'une résidence de tourisme (commerce d'hébergement touristique) de deux (2) étages avec un sous-sol sur le lot 6 322 839 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°2017-501;

**ATTENDU QUE** l'implantation projetée du bâtiment est sur un plateau existant qui n'est pas situé en sommet de montagne minimisera sa visibilité dans le paysage et les modifications apportées à la topographie;

**ATTENDU QUE** la volumétrie et l'architecture du bâtiment proposé s'intègrent bien à son environnement et à celles des propriétés environnantes;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement de toiture en tôle de couleur « Noir » ou « Brun foncé »;
- Un revêtement mural en bois rond de couleur « Brun »;
- Un revêtement en pierre couleur « Gris » pour les colonnes et de la cheminée;
- Des soffites et fascias en aluminium de couleur « Noir » ou « Brun foncé »;
- Une porte d'entrée principale en bois ou PVC de couleur « Brun »;
- Des fenêtres et des portes en aluminium de couleur « Noir » ou « Brun foncé »;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandaient unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur, conditionnellement à ce que le demandeur apporte les modifications et précisions suivantes à son plan :

- Ajoute la délimitation des aires de déboisement prévues autour du bâtiment ;
- Précise les composantes, la dimension, les matériaux et les couleurs de la galerie arrière; et
- Retire les luminaires muraux sur les façades latérales du bâtiment ;

**ATTENDU QUE** pour donner suite aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme, le demandeur a apporté certaines modifications et les précisions demandées à son plan ;

**ATTENDU QU'**en raison de la fenestration abondante de ce bâtiment, les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandaient au demandeur d'opter pour l'installation de pellicules sur les fenêtres visant à réduire la luminosité provenant de l'intérieur du bâtiment ;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

**ATTENDU QUE** la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagnes et bassins visuels d'intérêt du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°2017-501;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Line Chapados**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2024-0115.

En raison de la fenestration abondante de ce bâtiment, les membres recommandent au demandeur d'opter pour l'installation de pellicules sur les fenêtres visant à réduire la luminosité provenant de l'intérieur du bâtiment.

**2024-11-3384**

**8.9 PIIA 2024-0398 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE INDUSTRIEL SUR LE LOT 5 938 157, CHEMIN ROZON**

**ATTENDU QUE** la demande de permis numéro 2024-0397 vise la construction d'un bâtiment accessoire à structure d'acier recouverte de toile implanté sur le lot 5 938 157 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°2017-501;

**ATTENDU QUE** les objectifs et critères du règlement relatif à l'architecture peuvent difficilement s'appliquer à ce type de construction;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont un revêtement de toiture et mural en toile de couleur « Blanc » et « Vert »;

**ATTENDU QUE** par son emplacement ce bâtiment ne sera pas visible à partir de la rue ou des résidences environnantes;

**ATTENDU QU'**aucune modification à l'aménagement du site ne sera nécessaire et qu'aucun éclairage extérieur ne sera ajouté sur ou autour de ce bâtiment;

**ATTENDU QUE** la proposition respecte les objectifs et critères applicables aux bâtiments industriels du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°2017-501;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Line Chapados**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d'accepter le projet de demandeur et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2024-0397.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

2024-11-3385

**8.10 PIIA 2024-0421 – AGRANDISSEMENT D’UN BÂTIMENT PRINCIPAL AU 3291,  
RUE DES ROSES**

**ATTENDU QUE** la demande de permis numéro 2024-0412 vise l’agrandissement du bâtiment principal par l’ajout d’une nouvelle section en cour latérale droite par la transformation d’une véranda 3 saisons en partie intégrante de la résidence;

**ATTENDU QUE** cette demande est assujettie au processus d’évaluation et d’approbation selon le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) n°2017-501;

**ATTENDU QUE** la proposition d’agrandissement s’harmonise avec la section existante du bâtiment;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement mural en bois de marque Canoxel de couleur « Sierra »;
- Un revêtement sur le mur de fondation en pierre collée de marque Pierres Royales de couleur « Vena-Telluride »;
- Une porte-patio et des fenêtres en PVC de couleur « Blanc »;

**ATTENDU QUE** les matériaux et les couleurs proposées sont identiques ou similaires à ceux présents sur le bâtiment;

**ATTENDU QUE** la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l’ensemble du territoire et aux sommets, versants de montagnes et bassins visuels d’intérêt du règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) n°2017-501;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Dostie**

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal d’accepter le projet du demandeur et de permettre l’émission du permis de construction numéro 2024-0412.

2024-11-3386

**8.11 MANDAT À LA FIRME PFD AVOCATS POUR UNE REQUÊTE EN CESSATION  
D’USAGE (USAGE DE CHENIL ET FERMETTE NON AUTORISÉ SUR LE LOT 5 709 226  
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** des usages de chenil et de fermette sont exercés sur le lot 5 709 226 du cadastre du Québec;

Madame Line Chapados quitte la salle à 20h06

**ATTENDU QUE** ces usages sont illégaux et dérogatoires à la réglementation de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 5 709 226 est propriétaire ou a la garde d’un nombre plus élevé d’animaux que le maximum prévu au *Règlement 2022-556 relatif au contrôle des animaux*, et que la présence de ces animaux constitue une source d’insalubrité et de nuisance;

**ATTENDU** la volonté du Conseil municipal de demander que les usages illégaux et dérogatoires exercés sur le lot 5 709 226 cessent, et que le propriétaire se départisse des animaux en excès du nombre maximal prévu par règlement, en

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

plus de mettre fin à la source d'insalubrité et de nuisance que ces animaux créent;

Madame Line Chapados réintègre la salle à 20h07

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Karine Dostie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de mandater la firme PFD Avocats afin d'entreprendre toutes les procédures nécessaires afin d'obtenir un jugement de la Cour Supérieure pour régulariser la situation sur l'immeuble connu comme étant le lot 5 709 226 du cadastre du Québec, incluant la cessation des usages de chenil et de ferme, en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ainsi que la disposition des animaux en excès du nombre maximal prévu par règlement, en plus de mettre fin à la source d'insalubrité et de nuisance que ces animaux créent en vertu des articles 56 et suivant de la *Loi sur les compétences municipales*.

2024-11-3387

**8.12 DEMANDE DE RÉVISION DE LA DÉNOMINATION DU « CHEMIN DES NAPÉES » POUR « CHEMIN DU LAC-NOIRET »**

**ATTENDU QUE** la Commission de toponymie a officialisé, lors de sa réunion tenue le 5 septembre 2014, l'odonyme « chemin des Napées » pour désigner une voie de communication située sur le territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu le 23 octobre dernier, de la part du propriétaire, une demande de révision de la dénomination de ce chemin qui est situé au sud du « chemin du Lac-Noiret », entre le « chemin Jackson » et le « chemin des Cumulus » et qui s'étend sur une longueur d'environ 180 mètres ;

**ATTENDU** la recommandation du service des incendies, du service de l'urbanisme et de l'environnement et du service des travaux publics ;

**ATTENDU QUE** la population sera informée du changement de nom pour cette portion de chemin ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par madame Line Chapados**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal de demander à la Commission de toponymie de modifier la dénomination de la portion de rue nommée « chemin des Napées », identifiée comme le lot 6 600 629 du cadastre du Québec, pour l'odonyme « chemin du Lac-Noiret ».

**9.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ PLEIN AIR, SENTIER ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Madame Line Chapados, présidente du Comité plein air, sentier et vie communautaire fait son rapport.

**9.2 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ LOISIRS ET CULTURE**

Madame Line Chapados, fait le rapport du Comité loisirs et culture

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024**

---

**10. PROJETS SPÉCIAUX**

Aucun sujet sous cette rubrique

**11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le pro-maire monsieur Regent Gosselin, fait lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**

Je soussigné Ron Kelley certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 20 novembre 2024.

**2024-11-3388**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Eric Johnston**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 21 heures 02 minutes

---

Regent Gosselin  
Pro-maire

---

Ron Kelley  
Directeur général  
et Greffier-trésorier